



RÈGLEMENT NUMÉRO 273-21

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 970 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 970 100 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR DIVERSES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU VOLET « ACCÉLÉRATION » DU PAVL, SUR LE 7^E RANG ET SUR LA RUE DES ÉCURUEILS

ADOPTÉ LE 24 JANVIER 2022

RÈGLEMENT NUMÉRO 273-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 970 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 970 100 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR DIVERSES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU VOLET « ACCÉLÉRATION » DU PAVL, SUR LE 7^E RANG ET SUR LA RUE DES ÉCUREUILS

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Sylvain Jacques et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 17 janvier 2022;

ATTENDU que des travaux de réfection de chaussées seront réalisés sur le rang 10, le 14^e rang, des travaux de réfection de chaussées et des remplacements de ponceaux sur la route des Hamann, le rang de la Chapelle, le chemin du lac Bolduc dans le cadre du PAVL. Des travaux de drainage et de voirie sur le 7^e rang ainsi que du drainage et des travaux de voirie sur la rue des Écureuils et à l'intersection de la rue des Alouettes;

ATTENDU qu'une aide financière maximale a été obtenue dans le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération au montant de 2 286 215 \$;

ATTENDU que ce règlement d'emprunt selon l'article 1061, alinéa 4 du code municipal n'est soumis qu'à l'approbation du ministre vu qu'il a pour seul objet la réalisation de travaux de voirie et que la taxation sera entièrement supportée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, à l'unanimité des conseillers, que le règlement portant le numéro 273-21 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet du règlement

Le conseil est autorisé à effectuer :

- 1° des travaux de réfection de chaussées et de remplacement de ponceaux sur l'ensemble du territoire selon l'estimation détaillée des coûts préparé par André Collin, ingénieur junior et vérifié par Carl Binette, ingénieur et directeur des travaux publics de la Municipalité d'Adstock portant les numéros de projet 2021-005, en date du 22 septembre 2021, incluant les imprévues, les honoraires professionnels les frais de contrôle qualitatif, les frais de financement, les frais de publications et de communication et les taxes nettes tel qu'il appert de l'estimation détaillée (annexe « A »);
- 2° des travaux de drainage et de voirie sur le 7^e Rang, selon l'estimation préliminaire des coûts de construction préparée par Carl Binette, ingénieur et directeur des travaux publics de la Municipalité d'Adstock dans le projet 2020-023 datée du 3 décembre 2021 incluant les imprévues, les honoraires professionnels les frais de contrôle qualitatif, les frais de financement, les frais de publications et de communication et les taxes nettes tel qu'il appert de l'estimation détaillée (annexe « B »);
- 3° des travaux de réaménagement de la nouvelle intersection de la rue des Alouettes avec la rue des Écureuils selon l'estimation préliminaire des coûts de construction préparée par Carl Binette, ingénieur et directeur des travaux publics de la Municipalité d'Adstock datée du 13 janvier 2022 incluant les imprévues, les honoraires professionnels les frais de contrôle qualitatif, les frais de financement, les frais de publications et de communication et les taxes nettes tel qu'il appert de l'estimation détaillée (annexe « C »);
- 4° des travaux de drainage et de réfection de la structure chaussée de l'intersection actuelle de la rue des Alouettes jusqu'au 276, rue des Écureuils selon l'estimation préliminaire des coûts de construction préparée par Carl Binette, ingénieur et directeur des travaux publics de la Municipalité d'Adstock daté du 13 janvier 2022 incluant les imprévues, les honoraires professionnels les frais de contrôle qualitatif, les frais de financement, les frais de publications et de communication et les taxes nettes tel qu'il appert de l'estimation détaillée (annexe « D »).

Lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B », « C » et « D ».

Article 3 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 970 100 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 970 100 \$ sur une période de 20 ans.

Article 5 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Appropriation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Réduction de l'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.


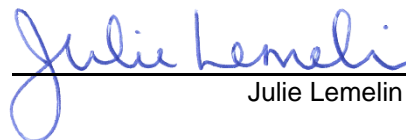
Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté par le Conseil de la municipalité d'Adstock lors de la séance extraordinaire tenue le 24 janvier 2022 signé par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière.

Le Maire,

Le directrice générale et
greffière-trésorière,


Pascal Binet
Julie Lemelin

Avis de motion :
Dépôt projet de règlement :
Adoption du règlement :
Publication de l'entrée en vigueur :

17 janvier 2022
17 janvier 2022
24 janvier 2022
Selon la loi

ANNEXE A



RÉFECTION DE DIVERSES ROUTE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE CADRE DU VOLET "ACCÉLÉRATION" DU PVAL

PROJET NO. 2021-005

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0 Chemin du lac Bolduc					
1.1	TRAVAUX DE VOIRIE SUR 1,3 KM				
1.1.1	Travaux de décontamination (100 mm)	10800	m2	2.50 \$	27 000.00 \$
1.1.2	Travaux de reprofilage & creusage de fossé	1350	m.l	15.00 \$	20 250.00 \$
1.1.3	Enlever et remplacer ponceau d'entrée privée existant	20	unité	1 600.00 \$	32 000.00 \$
1.1.4	Rechargement granulaire (200 mm)	5200	t	25.00 \$	130 000.00 \$
1.1.5	Réfection des entrée privée M-G20b	846	m ²	20.00 \$	16 920.00 \$
1.1.6	Réfection ponctuelle de zone instable incluant réfection de la chaussée	600	m ²	80.00 \$	48 000.00 \$
				Sous-total 1.1	274 170.00 \$
1.2	REPLACEMENT DE PONCEAU (TMP2.0014)				
1.2.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
1.2.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
1.2.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
1.2.4	Ponceau circulaire 1050 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	15.0	m.l.	1 200.00 \$	18 000.00 \$
1.2.5	Aménagement des extrémités	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.2.6	Empierrement de protection 300-400 mm avec géotextile (1000mm d'épaisseur)	52	m ²	65.00 \$	3 380.00 \$
1.2.7	Empierrement de protection 100-200 mm	107	m ²	35.00 \$	3 748.50 \$
1.2.8	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		4 500.00 \$
1.2.9	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
1.2.10	Aménagement de trappe à sédiment permanente	2	unité	750.00 \$	1 500.00 \$
1.2.11	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
1.2.12	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	200	m ²	24.00 \$	5 280.00 \$
1.2.13	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	100	m ²	26.00 \$	2 860.00 \$
1.2.14	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	55	m ³	42.00 \$	2 310.00 \$
				Sous-total 1.3	56 773.50 \$
1.3	DIVERS				
1.3.1	Excavation 1ère classe	5	m ³	100.00 \$	500.00 \$
1.3.3	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		7 500.00 \$
1.3.4	Organisation de chantier		forfaitaire		33 800.00 \$
				Sous-total 1.4	41 800.00 \$
				TOTAL 1.0	372 743.50 \$

2.0 Rang de la Chapelle

2.1	TRAVAUX DE VOIRIE SUR 2,05 KM				
2.1.1	Travaux de décontamination (100 mm)	16400	m ²	2.50 \$	41 000.00 \$
2.1.2	Travaux de reprofilage & creusage de fossé	1960	m.l	15.00 \$	29 400.00 \$
2.1.3	Rechargement granulaire (200 mm)	7900	t	25.00 \$	197 500.00 \$
2.1.4	Réfection des entrée privée M-G20b	306	m ²	20.00 \$	6 120.00 \$
2.1.5	Réfection ponctuelle de zone instable incluant réfection de la chaussée	1000	m ²	80.00 \$	80 000.00 \$
				Sous-total 2.1	354 020.00 \$

**RÉFECTION DE DIVERSES ROUTE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX
DANS LE CADRE DU VOLET "ACCÉLÉRATION" DU PVAL**

PROJET NO. 2021-005

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2.2	REMPACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0018)				
2.2.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
2.2.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
2.2.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
2.2.4	Ponceau circulaire 600 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	12.2	m.l.	450.00 \$	5 490.00 \$
2.2.5	Aménagement des extrémités	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
2.2.6	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	75	m ²	45.00 \$	3 375.00 \$
2.2.7	Empierrement de protection 100-200 mm	50	m ²	35.00 \$	1 750.00 \$
2.2.8	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		4 500.00 \$
2.2.9	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
2.2.10	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
2.2.11	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	310	m ²	24.00 \$	8 184.00 \$
2.2.12	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	360	m ²	26.00 \$	10 296.00 \$
2.2.13	Transition de chaussée en MG-112 (1:10)	140	m ³	42.00 \$	5 880.00 \$
				Sous-total 2.2	54 670.00 \$
2.3	DIVERS				
2.3.1	Excavation 1ère classe	5	m ³	100.00 \$	500.00 \$
2.3.2	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		7 500.00 \$
2.3.3	Organisation de chantier		forfaitaire		41 600.00 \$
				Sous-total 2.3	49 600.00 \$
				TOTAL 2.0	458 290.00 \$

3.0 Route des Hamann

3.1	TRAVAUX DE VOIRIE SUR 2,3 KM				
3.1.1	Travaux de décontamination (100 mm)	18400	m2	2.50 \$	46 000.00 \$
3.1.2	Travaux de reprofilage & creusage de fossé	2760	m.l	15.00 \$	41 400.00 \$
3.1.3	Rechargement granulaire (200 mm)	8900	t	25.00 \$	222 500.00 \$
3.1.4	Réfection des entrée privée M-G20b	144	m ²	20.00 \$	2 880.00 \$
3.1.5	Réfection ponctuelle de zone instable incluant réfection de la chaussée	1100	m ²	80.00 \$	88 000.00 \$
				Sous-total 3.1	400 780.00 \$
3.2	REMPACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0161)				
3.2.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
3.2.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
3.2.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
3.2.4	Ponceau circulaire 750 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	12.2	m.l.	500.00 \$	6 100.00 \$
3.2.5	Aménagement des extrémités	2	unité	1 250.00 \$	2 500.00 \$
3.2.6	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	50	m ²	45.00 \$	2 250.00 \$
3.2.8	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		2 500.00 \$
3.2.9	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
3.2.10	Aménagement de trappe à sédiment permanente	2	unité	750.00 \$	1 500.00 \$
3.2.11	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
3.2.12	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	380	m ²	24.00 \$	10 032.00 \$
3.2.13	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	340	m ²	26.00 \$	9 724.00 \$
3.2.14	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	150	m ³	42.00 \$	6 300.00 \$
				Sous-total 3.2	52 101.00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.3	REEMPLACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0160)				
3.3.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
3.3.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
3.3.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
3.3.4	Ponceau circulaire 600 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	12.2	m.l.	450.00 \$	5 490.00 \$
3.3.5	Aménagement des extrémités	2	unité	1 000.00 \$	2 000.00 \$
3.3.6	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	50	m ²	45.00 \$	2 250.00 \$
3.3.7	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		2 000.00 \$
3.3.8	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
3.3.9	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
3.3.10	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	380	m ²	24.00 \$	10 032.00 \$
3.3.11	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	340	m ²	26.00 \$	9 724.00 \$
3.3.12	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	150	m ³	42.00 \$	6 300.00 \$
				Sous-total 3.3	48 991.00 \$
3.4	REEMPLACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0159)				
3.4.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
3.4.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
3.4.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
3.4.4	Ponceau circulaire 750 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	12.2	m.l.	500.00 \$	6 100.00 \$
3.4.5	Aménagement des extrémités	2	unité	1 250.00 \$	2 500.00 \$
3.4.6	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	50	m ²	45.00 \$	2 250.00 \$
3.4.7	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		2 500.00 \$
3.4.8	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
3.4.9	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
3.4.10	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	380	m ²	24.00 \$	10 032.00 \$
3.4.11	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	340	m ²	26.00 \$	9 724.00 \$
3.4.12	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	150	m ³	42.00 \$	6 300.00 \$
				Sous-total 3.4	50 601.00 \$
3.5	REEMPLACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0157)				
3.5.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
3.5.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
3.5.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
3.5.4	Ponceau circulaire 450 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	12.2	m.l.	400.00 \$	4 880.00 \$
3.5.5	Aménagement des extrémités	2	unité	750.00 \$	1 500.00 \$
3.5.6	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	50	m ²	45.00 \$	2 250.00 \$
3.5.7	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		1 500.00 \$
3.5.8	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
3.5.9	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
3.5.10	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	380	m ²	24.00 \$	10 032.00 \$
3.5.11	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	340	m ²	26.00 \$	9 724.00 \$
3.5.12	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	150	m ³	42.00 \$	6 300.00 \$
				Sous-total 3.5	47 381.00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.6	REMPLACEMENT DE PONCEAU (TMP1.0155)				
3.6.1	Ponceau existant à enlever et à disposer		forfaitaire		1 000.00 \$
3.6.2	Excavation 2e classe incluant transition et remblayage pour ponceau		forfaitaire		7 700.00 \$
3.6.3	Coussin de support en MG-20		forfaitaire		375.00 \$
3.6.4	Ponceau circulaire 1050 mm en béton armé classe IV (pose et transport seulement)	17.1	m.l.	1 200.00 \$	20 520.00 \$
3.6.5	Aménagement des extrémités	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
3.6.6	Empierrement de protection 300-400 mm avec géotextile (1000mm d'épaisseur)	55	m ²	45.00 \$	2 475.00 \$
3.6.7	Empierrement de protection 100-200 mm	110	m ²	35.00 \$	3 850.00 \$
3.6.8	Gestion de l'eau durant les travaux		forfaitaire		4 500.00 \$
3.6.9	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	40	m.l.	20.00 \$	800.00 \$
3.6.10	Aménagement de trappe à sédiment permanente	2	unité	750.00 \$	1 500.00 \$
3.6.11	Déblai de chaussée		forfaitaire		1 320.00 \$
3.6.12	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	200	m ²	24.00 \$	5 280.00 \$
3.6.13	Fondation supérieure MG-20b (300 mm)	100	m ²	26.00 \$	2 860.00 \$
3.6.14	Transition de chaussée en MG-112 (1:5)	55	m ³	42.00 \$	2 310.00 \$
				Sous-total 3.6	58 490.00 \$
3.7	PONCEAU (TMP1.0158)				
3.7.1	Réfection des extrémités		forfaitaire		7 500.00 \$
3.7.2	Empierrement de protection 200-300 mm avec géotextile	50	m ²	45.00 \$	2 475.00 \$
3.7.3	Reprofilage fossé incluant ensemencement mécanique de type M-1	20	m.l.	20.00 \$	440.00 \$
				Sous-total 3.7	10 415.00 \$
3.8	DIVERS				
3.8.1	Excavation 1ère classe	10	m ³	100.00 \$	1 000.00 \$
3.8.2	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		7 500.00 \$
3.8.3	Organisation de chantier		forfaitaire		67 600.00 \$
				Sous-total 3.8	76 100.00 \$
				TOTAL 3.0	744 859.00 \$
4.0	<u>14e rang</u>				
4.1	TRAVAUX DE VOIRIE SUR 1,5 KM				
4.1.1	Travaux de décontamination (100 mm)	12000	m2	2.50 \$	30 000.00 \$
4.1.2	Travaux de reprofilage/creusage de fossé	1300	m.l	15.00 \$	19 500.00 \$
4.1.3	Empierrement de fossé sur 200-300 mm	3900	m ²	40.00 \$	156 000.00 \$
4.1.4	Rechargement granulaire (200 mm)	5800	t	25.00 \$	145 000.00 \$
4.1.5	Réfection des entrée privée M-G20b	252	m ²	20.00 \$	5 040.00 \$
4.1.6	Réfection ponctuelle de zone instable incluant réfection de la chaussée	600	m ²	80.00 \$	48 000.00 \$
				Sous-total 4.1	403 540.00 \$
4.2	DIVERS				
4.2.1	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		5 000.00 \$
4.2.2	Organisation de chantier		forfaitaire		40 900.00 \$
				Sous-total 4.2	45 900.00 \$
				TOTAL 4.0	449 440.00 \$



**RÉFECTION DE DIVERSES ROUTE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX
DANS LE CADRE DU VOLET "ACCÉLÉRATION" DU PVAL**

PROJET NO. 2021-005

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0 Rang 10					
5.1	TRAVAUX DE VOIRIE SUR 4,5 KM				
5.1.1	Travaux de décontamination (100 mm)	36000	m ²	2.50 \$	90 000.00 \$
5.1.2	Travaux de reprofilage/creusage de fossé	4000	m.l	15.00 \$	60 000.00 \$
5.1.3	Empierrement de fossé sur 200-300 mm	3000	m ²	40.00 \$	120 000.00 \$
5.1.4	Rechargement granulaire (200 mm)	17300	t	25.00 \$	432 500.00 \$
5.1.5	Réfection des entrée privée MG-20b	336	m ²	20.00 \$	6 720.00 \$
5.1.6	Réfection ponctuelle de zone instable incluant réfection de la chaussée	2500	m ²	80.00 \$	200 000.00 \$
				Sous-total 5.1	909 220.00 \$
5.2	DIVERS				
5.2.1	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		5 000.00 \$
5.2.2	Organisation de chantier		forfaitaire		90 900.00 \$
				Sous-total 5.2	95 900.00 \$
				TOTAL 5.0	1 005 120.00 \$

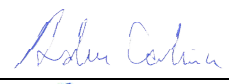

TOTAL DES COÛTS DE TRAVAUX 3 030 452.50 \$

Plans et devis (3 %)	90 913.58 \$
Honoraires professionnels (8 %)	242 436.20 \$
Frais de contrôle qualitatif des matériaux (3 %)	90 913.58 \$
Frais de financement temporaire (5 %)	151 522.63 \$
Frais de publication et de communication exigés par le gouvernement (1 %)	30 304.53 \$
Taxes nettes (4,9875 %)	181 372.58 \$
GRAND TOTAL	3 817 900.00 \$

2021-09-22

Préparé par : André Collin, ing.jr

Vérifié par : Carl Binette, ing.



Signature

ANNEXE B



MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK
RÉFECTION DU 7E RANG (ACCÈS LAC BOLDUC)

Projet #: 2020-023

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION (AVANT-PROJET)
OPTION 1 - EXCAVATION DE FOND DE FOSSÉ À FOND DE FOSSÉ

ITEM	DESCRIPTION	Q.TÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0 7E RANG (ACCÈS LAC BOLDUC)					
1.1	DRAINAGE				
1.1.1	Remplacement de ponceau (TMP2.011)	1	u	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.1.1	Enlever et replacer ponceau (TMP2.012)	1	u	15 000.00 \$	15 000.00 \$
1.1.2	Nettoyage fossés (tier inférieur)	840	m.l.	15.00 \$	12 600.00 \$
1.1.3	Ponceau d'entrée privé 450 mm Ø à enlever et à replacer	7	u	500.00 \$	3 500.00 \$
1.1.4	Empierrement de fossé 200-300mm	1200	m ²	35.00 \$	42 000.00 \$
1.1.5	Aménagement de trappe à sédiment	6	u	1 500.00 \$	9 000.00 \$
				Sous-total 1.1	107 100.00 \$
1.2	TRAVAUX DE VOIRIE (9m de large incluant accotement)				
1.2.1	Déblai de chaussée 1 ^{re} et 2 ^e classe	9000	m3	10.00 \$	90 000.00 \$
1.2.2	Infrastructure amélioré avec matériaux récupéré (900 mm)	5500	m ²	22.50 \$	123 750.00 \$
1.2.3	Sous-fondation MG-112 (600 mm)	4500	m ²	25.00 \$	112 500.00 \$
1.2.4	Fondation supérieure MG-20 (250 mm)	3800	m ²	12.50 \$	47 500.00 \$
1.2.5	Raccordement à la structure de chaussée existante	3	unité	750.00 \$	2 250.00 \$
				Sous-total 1.2	376 000.00 \$
1.3	RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS				
1.3.1	Réfection des entrées privée en matériaux granulaires	250	m ²	12.50 \$	3 125.00 \$
1.3.2	Réfection divers détruits par le passage des travaux	250	m ²	12.50 \$	3 125.00 \$
				Sous-total 1.3	6 250.00 \$
				TOTAL 1.0	489 350.00 \$
2.0 DIVERS					
2.1	Organisation de chantier		forfaitaire		29 400.00 \$
2.2	Bureau de chantier		forfaitaire		Non - requis
2.3	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		10 000.00 \$
2.4	Mesures de protection environnementale		forfaitaire		5 000.00 \$
				TOTAL 2.0	44 400.00 \$
				TOTAL DU COUT DES TRAVAUX 1.0 & 2.0	533 750.00 \$
				Imprévus (10 %)	53 375.00 \$
				Frais de contrôle de la qualité (2 %)	11 742.50 \$
				Contingences (10 %)	58 712.50 \$
				Taxes nettes (4.9875 %)	32 796.80 \$
				GRAND TOTAL	690 400.00 \$


Vérfié par : Carl Binette, ing
2021-12-03

ANNEXE C

NOUVELLE INTERSECTION DE LA RUE DES ALOUETTES AVEC LA RUE DES ÉCUREUILS

TRAVAUX DE VOIRIE



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.1	DRAINAGE				
1.1.1	Ponceau d'entrée privées 450 mm Ø	2	u	1 500.00 \$	3 000.00 \$
				Sous-total 1.1	3 000.00 \$
1.2	NOUVELLE INTERSECTION AVEC LA RUE DES ALOUETTES				
1.2.1	Déblai de chaussée 1 ^{re} et 2 ^e classe	125	m2	10.00 \$	1 250.00 \$
1.2.2	Sous-fondation MG-112 (500 mm)	125	m2	21.00 \$	2 625.00 \$
1.2.3	Isolant de chaussée - 50 mm	125	m2	15.00 \$	1 875.00 \$
1.2.4	Fondation supérieure MG-20 (300 mm)	125	m2	17.00 \$	2 125.00 \$
1.2.5	Revêtement bitumineux ESG-14 (<i>couche unique / 80 mm</i>)	90	m2	26.00 \$	2 340.00 \$
1.2.6	Accotements en matériaux granulaire MG 20b (300 mm)	30	m.l.	15.00 \$	450.00 \$
1.2.7	Raccordement à la structure de chaussée existante	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
				Sous-total 1.2	11 165.00 \$
1.3	RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS				
1.3.1	Prolongement des entrées privées du #civique 210 et #212	300	m2	25.00 \$	7 500.00 \$
1.3.2	Réfection des aménagements existants détruits le long des traaux		forfaitaire		1 000.00 \$
1.3.3	Renaturalisation de la rue Des Alouettes	1750	m2	8.00 \$	14 000.00 \$
				Sous-total 1.3	22 500.00 \$
				TOTAL 1.0	36 665.00 \$
2.0	DIVERS				
2.1	Organisation de chantier		forfaitaire		3 000.00 \$
				TOTAL 2.0	3 000.00 \$
				TOTAL DU COUT DES TRAVAUX 1.0 @ 2.0	39 665.00 \$
				Imprévus (15 %)	5 949.75 \$
				Frais de contrôle de la qualité (2 %)	912.30 \$
				Contingences (18 %)	8 210.66 \$
				Frais de notaire	4 000.00 \$
				Taxes nettes (4.9875 %)	2 730.04 \$
				GRAND TOTAL	61 500.00 \$

Préparé par : Carl Binette, ing.
2022-01-13

ANNEXE D



RUE ÉCUREUILS RÉFECTION DE LA VOIRIE

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION VOIRIE DE L'INTERSECTION ACTUELLE DE LA RUE DES ALOUETTES AU #CIVIQUE 276

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0 RUE DES ÉCUREUILS					
1.1	DRAINAGE				
1.1.1	Ponceau existant à enlever	0	u	250.00 \$	0.00 \$
1.1.2	Ponceau transversal 450 mm Ø	0	m.l.	350.00 \$	0.00 \$
1.1.3	Ponceau transversal 900 mm Ø	0	m.l.	600.00 \$	0.00 \$
1.1.4	Regard-Puisard 600mm	1	u	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.1.5	Conduite de drainage PVC 200mm DR-26	85	m.l.	175.00 \$	14 875.00 \$
1.1.6	Drain latéral d'infrastructure	65	m.l.	45.00 \$	2 925.00 \$
1.1.7	Nettoyage de fossés, incluant ensemencement hydraulique H-1	320	m.l.	15.00 \$	4 800.00 \$
1.1.8	Ponceau d'entrée privée 450 mm Ø	2	u	1 500.00 \$	3 000.00 \$
1.1.9	Empierrement de protection 100-200mm	203	m2	35.00 \$	7 105.00 \$
				Sous-total 1.1	35 705.00 \$
1.2	RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE - 4 mètres pavées et 5,2 mètres au total				
1.2.1	Déblai de chaussée 1 ^{re} et 2 ^e classe	395	m.l.	60.00 \$	23 700.00 \$
1.2.2	Sous-fondation MG-112 (500 mm)	395	m.l.	115.00 \$	45 425.00 \$
1.2.3	Isolant de chaussée - 50 mm	2172.5	m2	15.00 \$	32 587.50 \$
1.2.4	Fondation supérieure MG-20 (300 mm)	395	m.l.	90.00 \$	35 550.00 \$
1.2.5	Revêtement bitumineux ESG-14 (<i>couche unique / 80 mm</i>)	395	m.l.	100.00 \$	39 500.00 \$
1.2.6	Accotements en matériaux granulaire MG 20b (300 mm)	395	m.l.	15.00 \$	5 925.00 \$
1.2.7	Raccordement à la structure de chaussée existante	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
				Sous-total 1.2	183 187.50 \$
1.3	RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS				
1.3.1	Réfection des aménagements existants détruits le long des traoux	395	m.l.	70.00 \$	27 650.00 \$
				Sous-total 1.3	27 650.00 \$
				TOTAL 1.0	246 542.50 \$
2.0 DIVERS					
2.1	Organisation de chantier		forfaitaire		19 750.00 \$
2.2	Bureau de chantier		forfaitaire		1 875.00 \$
2.3	Entretien des lieux et signalisation		forfaitaire		2 500.00 \$
2.4	Items complémentaires		forfaitaire		1 875.00 \$
2.5	Mesures de protection environnementale		forfaitaire		3 750.00 \$
				TOTAL 2.0	29 750.00 \$
				TOTAL DU COUT DES TRAVAUX 1.0 @ 2.0	276 292.50 \$
				Imprévus (15 %)	41 443.88 \$
				Frais de contrôle de la qualité (2 %)	6 354.73 \$
				Contingences (18 %)	57 192.55 \$
				Taxes nettes (4.9875 %)	19 016.52 \$
				GRAND TOTAL	400 300.00 \$

Préparé par : Carl Binette, ing.
2022-01-13